

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n° de dépôt : **A2002/009422**
n° de gestion : **1970B00344**
n° SIREN : **070 503 446 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 08/11/2002 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

LES TELEPHERIQUES DES SEPT LAUX - T 7 L société anonyme à conseil d'administration

Les Sept Laux Prapoutel 38190 Les Adrets -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal du conseil d'administration du 07/06/2001 (2 exemplaires)
extrait d'un procès-verbal d'assemblée certifié conforme du 10/04/2001 (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'1 SARL ou Sté de capitaux.

COPIE

Certifiée conforme à l'original *Silva*
9422.

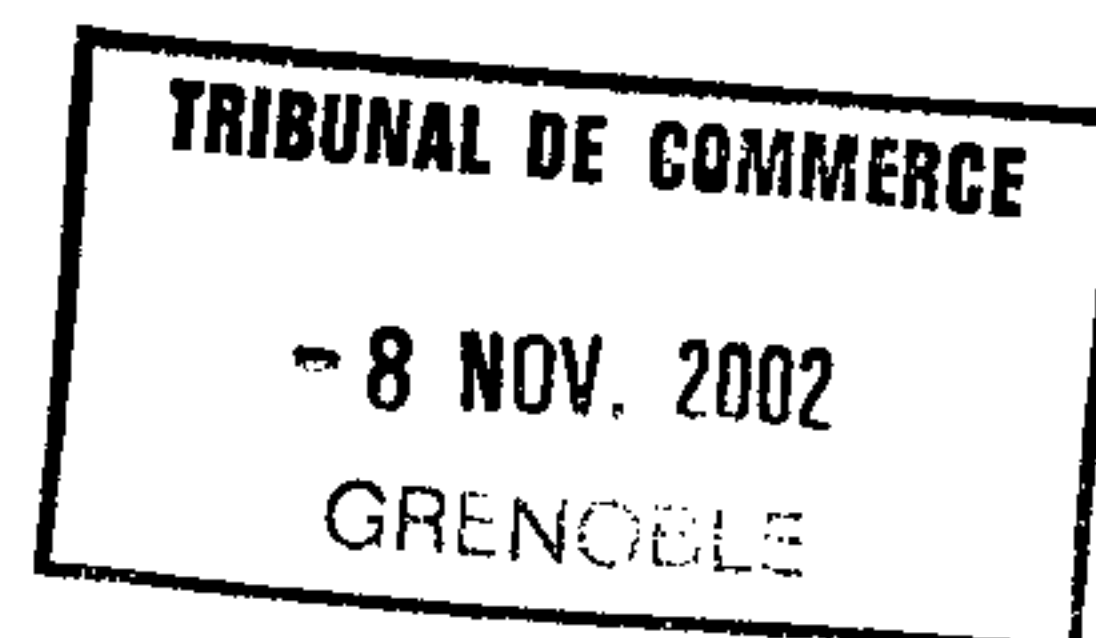
**SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DES
TELEPHERIQUES DES SEPT LAUX - T.7.L.**

Au capital de 250 885,82 Francs

Siège social à PRAPOUTEL

38190 LES ADRETS

R.C.S. GRENOBLE B 070 503 446
(70 B 344)



SIRET 070 503 000 42

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07/06/2001

L'an deux mil un.

Et le sept juin,

Les membres du Conseil d'Administration de la Société Anonyme d'Economie Mixte « Les Téléphériques des 7 Laux » société au capital de 250 885,82 Frs, divisé en 104 102 actions de 2.41 Frs chacune se sont réunis en Mairie des ADRETS (38190).

SONT PRESENTS

- Monsieur BOUCHET-BERT-PEILLARD Léon
- Monsieur GRILLET Guy
- Monsieur MEYRIEUX-DREVET Joseph
- Monsieur MOULIN François
- Monsieur PICCHIONI Jean
- Monsieur ROUQUES Pierre,

Administrateurs représentant les communes.

Madame FAIDUTTI Mireille

Administrateur représentant la C.D.C.

Monsieur Louis GOUNON, censeur

SONT EXCUSES

- Monsieur Jean-Jacques BILLAZ,
- Monsieur Jean FAURE
- Monsieur ALVARO, représentant le Crédit Agricole

ASSISTENT EGALEMENT A LA REUNION

- M. GENGOUX, Expert Comptable, Fiduciaire GENGOUX
- M. BRUNET, représentant le C E de la SEM T7L
- M. MARCHAND, Directeur SEM T.7.L

Le Conseil d'Administration réunissant plus de la moitié de ses membres peut valablement délibérer en conformité des dispositions de l'article 19 des statuts.

Monsieur BOUCHET-BERT-PEILLARD ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Messieurs François MOULIN et Joseph MEYRIEUX-DREVET nouveaux administrateurs nommés au conseil d'administration de la SEM T7L par le SIVOM de la station des 7 Laux, suite aux élections municipales de mars 2001.

Il rappelle l'ordre du jour :

1. Présentation des nouveaux administrateurs représentants le SIVOM de la station des 7 Laux ;
2. Election du Président ;
3. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 08.01.2001 ;
4. Résultat de la saison d'hiver 00/01 – Situation des comptes de Régie ;
5. Point sur les investissements ;
6. Point sur la demande au Conseil Général ;
7. Questions diverses

1. Présentation des nouveaux administrateurs représentants le SIVOM de la station des 7 Laux
La liste des nouveaux administrateurs nommés par le SIVOM de la station des 7 Laux fait apparaître trois nouveaux administrateurs, Messieurs MOULIN François, MEYRIEUX-DREVET Joseph et PILAUD Alain, en remplacement de Messieurs TAVEL Gaston, COQUAND Gérard, MERLIN Roger. Après avoir remercié le travail des membres sortants, Monsieur BOUCHET-BERT-PEILLARD souhaite aux nouveaux arrivants un bon travail au sein du Conseil d'Administration de la SEM T7L.

2- Election du Président

La candidature de Monsieur BOUCHET BERT PEILLARD Léon est proposée. Il n'y a pas d'autre candidat. Le Conseil procède au vote :

Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur BOUCHET BERT PEILLARD Léon est élu Président à l'unanimité.

3- Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 08/01/2001

Le nouveau Président demande au Conseil si des observations sont faites sur le compte rendu du 08/01/2001. Pas de remarque, celui-ci est approuvé.

4- Résultats de la saison d'hiver 00/01 – Situation des comptes de régie

Un document est distribué aux administrateurs. Il présente les résultats de l'hiver 2000/2001. Monsieur MARCHAND le commente et répond aux différentes questions.

5- Points sur les investissements

Après les résultats de la saison, Monsieur MARCHAND présente le programme d'investissements de 2001 qui va être réalisé par le sivom de la station des 7 Laux ainsi que la fiche qui présente les projets 2001/2007.

6- Point sur la demande au Conseil Général

Le Président du SIVOM, Monsieur PICCHIONI, indique qu'une demande d'aide a été adressée au Conseil Général suite aux difficultés rencontrées par la station cet hiver et qui vont avoir de sérieuses conséquences sur l'équilibre des comptes du SIVOM.

Le SIVOM des 7 Laux ne devrait pas être traité comme les autres stations suite aux accords de décembre 1991 pour le retrait du Département et à un accord de soutien en cas de difficulté. Cet accord a permis que toutes les communes autorisent le Département à quitter le Syndicat Mixte. Le Président essaiera de faire valoir cet engagement. Une réunion est prévue le mercredi 13 juin 2001. Les stations sont convoquées les unes après les autres et nous aurons ½ heure pour faire entendre notre position.

7- Questions diverses

7.1 Litiges

Dans les documents présentés aux administrateurs, il est fait état des litiges en cours. Les différents litiges sont discutés : affaire Savioz, Accidents de la saison 97/98, affaires prud'homales.

Le Conseil prend acte des suites que pourraient avoir ces litiges.

7.2 Mise à Disposition du Directeur

La convention de M.A.D est à échéance. Il est proposé une nouvelle convention de Mise à Disposition du Directeur par la SCET à 75 % avec convention d'assistance du réseau. Monsieur MOULIN demande que ce nouveau contrat ne pénalise pas l'exploitation de la station, il souligne la confiance en Monsieur MARCHAND et le besoin de ses compétences dans la gestion de la station.

Après discussion le conseil donne pouvoir au Président de signer les nouvelles conventions.

7.3. Etats des travaux

Un rapide point et fait sur les travaux de la gare de départ du nouveau télésiège.

A 19 heures, le Président lève la séance.

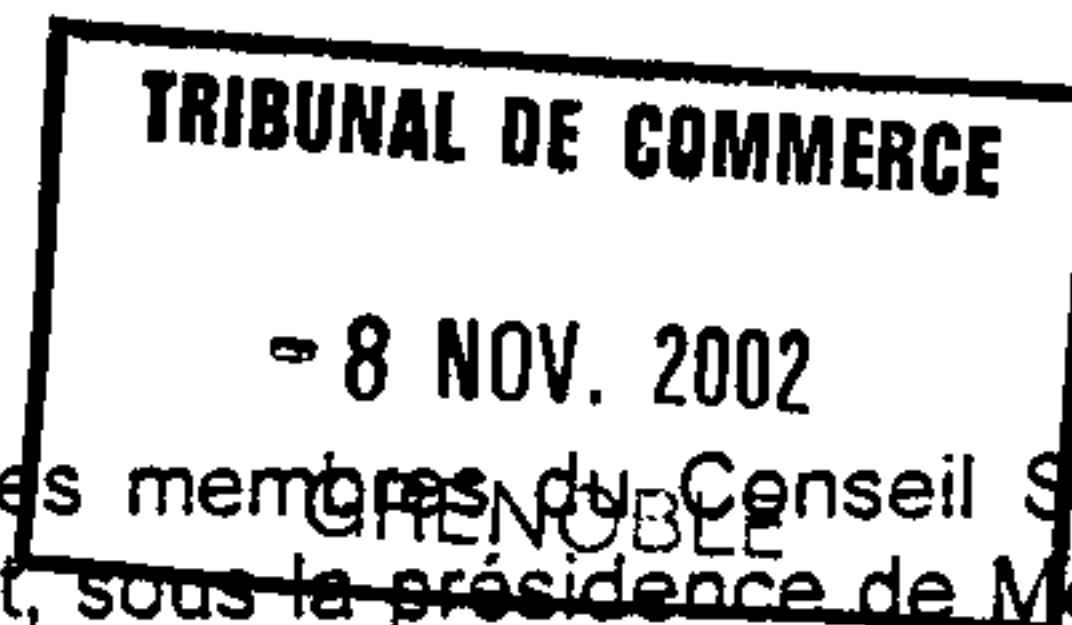
CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

S.I.V.O.M. DE LA STATION DES SEPT LAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

REUNION DU : 10 AVRIL 2001



L'an deux mille un , le dix avril à 18 heures trente, les membres du Conseil Syndical dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pinsot, sous la présidence de Monsieur Jean PICCHIONI.

Présents : MM. Daniel ARGOUD, Jean-Jacques BILLAZ, Alain BLANC, Léon BOUCHET-BERT-PEILLARD, René BOUCHET-BERT-PEILLARD, Bernard GIRAUDY, Louis GOUNON, Guy GRILLET, Gérard JOURDAN, François MOULIN, Jean-Pierre PAGANON, Jean PICCHIONI, Pierre ROUQUÈS.

OBJET : DELEGATION A LA SEM T 7 L

Le Président rappelle aux membres qu'il convient de déléguer dix administrateurs au Conseil d'Administration de la SEM T 7 L (un représentant de chaque commune et deux pour les communes support des ADRETS et de LA FERRIERE).

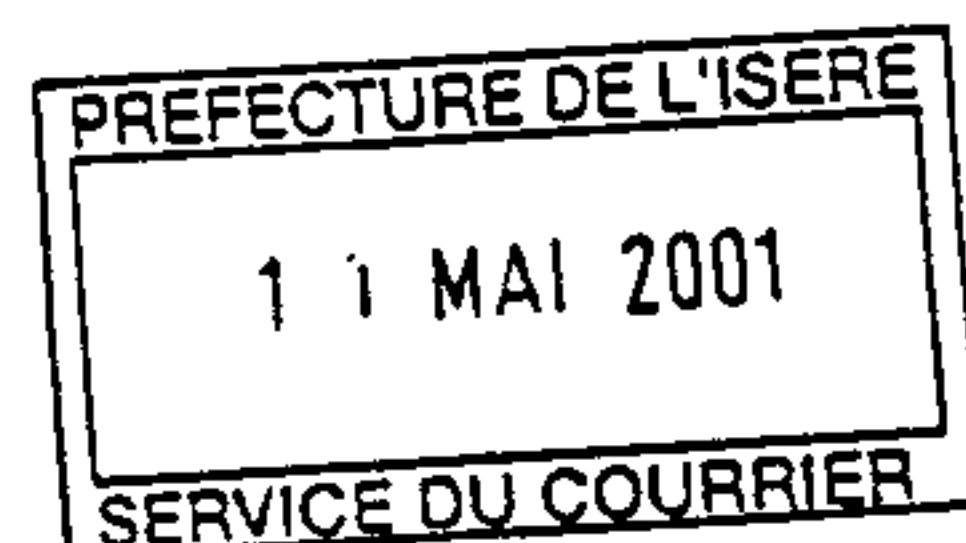
Il est prévu que les délégués ne peuvent pas avoir de suppléants.

Sont proposés comme représentant du S.I.V.O.M. au Conseil d'Administration de la SEM comme administrateurs :

* LES ADRETS :	Jean PICCHIONI Guy GRILLET
* LA FERRIERE :	François MOULIN Joseph MEYRIEUX-DREVET
* THEYS :	Léon BOUCHET-BERT-PEILLARD
* LAVAL :	Jean-Pierre PAGANON
* ST PIERRE D'ALLEVARD	Jean-Jacques BILLAZ
* ALLEVARD :	Pierre ROUQUÈS
* PINSOT :	Alain BLANC
* GRENOBLE :	Alain PILAUD

Comme censeur : M. Louis GOUNON délégué de THEYS.

Les membres acceptent ces propositions.



Extrait certifié conforme

Le Président,

Jean PICCHIONI

